

Communiqué du Médecin cantonal

Comment se prémunir des risques de piqûres par des tiques

Les tiques sont de plus en plus répandues en Suisse. Elles peuvent parfois transmettre à l'homme des infections, même si leur piqûre en soi est anodine. Les deux principales maladies qui peuvent en résulter, rares mais parfois sévères, sont la borréliose et l'encéphalite. En se protégeant des piqûres de tiques par des mesures simples, on évitera les risques d'attraper l'une de ces maladies .

Les tiques sont présentes dans toute la Suisse, surtout dans les zones situées à une altitude inférieure à 1'500 mètres, dans les sous-bois des forêts - de feuillus ou mixtes -, dans les clairières (aires de pique-nique), au bord des sentiers et à l'orée des forêts. Accrochées à des herbes ou à des branches basses (jusqu'à 1,5 m. au-dessus du sol), les tiques peuvent s'agripper aux vêtements et à la peau des personnes qui passent puis se fixer et aspirer le sang. La piqûre de tique est totalement indolore, ce qui implique qu'elle peut passer inaperçue. Lors de promenades dans des endroits tels que décrits ci-dessus, il faut veiller à se protéger de sa piqûre en prenant quelques précautions :

- porter des vêtements de couleur claire, couvrant les jambes et les bras ainsi que des chaussures fermées, le bas des pantalons également fermé ou inséré dans les chaussettes
- utiliser un produit répulsif efficace contre les tiques (sur conseil du pharmacien)
- inspecter soigneusement après la promenade son corps (aisselles, aines, creux du genou) et ses vêtements, y compris, chez les enfants, le cuir chevelu
- afin de réduire le risque de transmission d'une infection, les tiques doivent être retirées le plus rapidement possible. Pour cela il faut les saisir à l'aide de brucelles ou d'une pincette fine, juste au-dessus de la peau, exercer une traction continue sans brusquerie et sans écraser la tique. L'utilisation de substances comme de l'huile, de l'éther n'est pas recommandée. L'endroit de la piqûre doit être ensuite désinfecté

Dans notre région, les piqûres de tiques peuvent, dans de rares cas, provoquer deux maladies : l'une due à la bactérie *Borrelia*, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) l'autre due à un virus, **l'encéphalite à tiques** (ou méningo-encéphalite verno-estivale, également nommée FSME).

La **borréliose** évolue de diverses façons. En général elle se présente par une réaction cutanée à l'endroit de la piqûre. Il s'agit d'un cercle rouge ou violacé, s'étendant lentement, débutant entre quelques jours et trois semaines après la piqûre. Plus rarement, les personnes atteintes ne présentent pas de rougeur mais souffrent d'emblée d'une forme de grippe (température, maux de tête, fatigue, malaise). Il est important que les personnes piquées par une tique et qui présentent ces rougeurs ou ce malaise de type grippal consultent un médecin afin de disposer d'un traitement antibiotique dès que possible. Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose.

L'**encéphalite à tiques** est encore rare dans notre canton. Elle débute également par une forme de grippe, mais peut dans un petit pourcentage de cas se compliquer par une atteinte du système nerveux, atteinte qui à son tour peut entraîner des séquelles sous forme de paralysies. S'agissant d'un virus, il n'existe pas d'antibiotique efficace. Par contre une protection par vaccin est disponible. Ce vaccin est destiné aux personnes habitant ou séjournant dans une zone définie comme à risque.

En effet, si les tiques porteuses du germe de la borréliose se trouvent sur l'ensemble du plateau suisse, celles contaminées par le virus de l'encéphalite ne se trouvent que dans des régions bien délimitées. En fait cette endémie a débuté dans le nord-est de la Suisse pour s'étendre progressivement vers le sud-ouest et atteindre les frontières du canton de Vaud. A ce jour, les régions de Salavaux et de Cudrefin sont reconnues comme à risque par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Si dans certains cantons suisses le nombre de malades signalés chaque année est de plusieurs dizaines, le canton de Vaud relativement épargné jusqu'à ce jour, en signale environs deux par année. Le risque d'attraper aujourd'hui cette affection est donc petit. Toutefois la situation est suivie par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui publiera ses recommandations de vaccination sur la base du nombre de malades signalés et d'éventuels nouveaux endroits à risque cet automne.

En attendant ces nouvelles données, le médecin cantonal conseille aux personnes qui fréquentent les sous-bois feuillus du canton d'appliquer systématiquement les conseils de prévention de piqûres de tiques délivrés ci-dessus et de consulter leur médecin traitant en cas de symptômes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 3 août 2006

Renseignements :

- **D. Laufer, Médecin cantonal, tél. : 021 / 316 42 46**
- <http://www.bag.admin.ch> - rechercher sous « tique »